

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE ECONOMIE-GESTION

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc,

ARRÊTE 2024-329

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de LICENCE

Mention : Economie-Gestion

Spécialité : L3 Prévisions, Economie et Finance

pour la **validation des semestre 5 et semestre 6** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ TANGUY JérémY	MCF
Vice-président ➤ LE DUGOU Sarah	MCF
Membres ➤ AMBERT Michel ➤ CLERC Jean-Philippe ➤ LEGENDRE Bérange	PRCE Enseignant contractuel PR

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux l'IAE Savoie Mont Blanc sur le site universitaire de Annecy-le-Vieux.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 06/11/2024

Par délégation du Président

Le directeur de l'IAE Savoie Mont Blanc

Richard CALVI

Philippe GALEZ



Ampliation aux membres du jury d'examens